



## **3 – DISPOSITIFS D'AIDE EXISTANT**

Saison 2023/2024





## AU NIVEAU COMMUNAL

---

- Deux dispositifs d'aides existants:
  - Le « Pass Jeun' »
  - L'aide à l'adhésion associative



# Le Pass'Jeun'

« saison 2023/2024 »

---





## OBJECTIFS

---

- **S'engager encore plus pour la jeunesse**

Mettre en place un nouveau dispositif de soutien en direction de la jeunesse, visant à faciliter et à développer les pratiques sportives et culturelles (celles-ci sont restées très occasionnelles durant la crise sanitaire)

- **Soutenir le secteur associatif**

soutenir les associations œuvrant sur la commune, en encourageant l'inscription de nouveaux adhérents, parmi les enfants et les jeunes, permettant ainsi de renouveler et développer le nombre de pratiquants ou d'adhérents.



## POUR QUI? (Conditions)

- Etre âgé 4 à 17 ans (2006 à 2019)
- Etre domicilié à Dol de Bretagne

Les bons plans de la rentrée!

LE PASS JEUN<sup>5/17 ans</sup>

SAISON 2022/2023

Domicilié.e à Dol, demandes-vite ton :

DES RÉDUCTIONS DES ENTRÉES Sports, Culture, Citoyenneté, Spectacles

Renseignements sur le site [dol-de-bretagne.fr](http://dol-de-bretagne.fr)

Dol de Bretagne

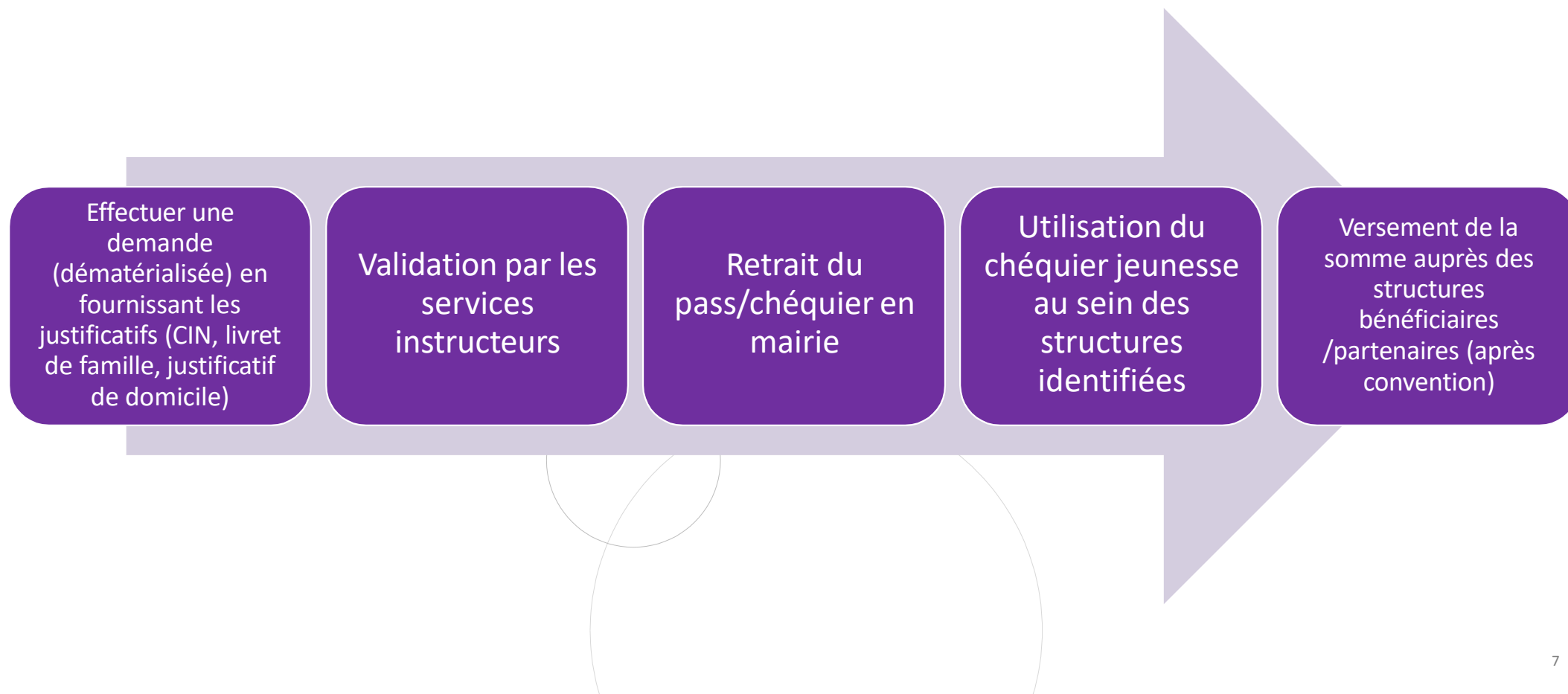
## SOUS QUELLE FORME?

- Un chéquier comprenant:
  - - 2 chèques de 10 euros pour l'adhésion à une association doloise conventionnée\*
  - - 2 coupons à échanger contre une place de spectacle au centre culturel de l'Odysée.
  - - 2 places de cinéma (Cinédol)
  - - 1 entrée au Cathédraloscope
  - - 1 entrée à la piscine





# MODALITES D'ATTRIBUTION





# Modalités d'inscription

---

- Procédure dématérialisée (inscription via le site de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> août 2023 jusqu'au 31 décembre 2023)
- Justificatif de domicile (de - de 6 mois)
- Livret de famille (page parents et enfants)
- Valable de Août 2023 à juin 2024





Dol de Bretagne



# L'aide à l'adhésion associative

Dispositif existant depuis 2008

## PRINCIPE

- Aide pour les jeunes de moins de 18 ans pour adhérer à une association sportive ou culturelle doloise.
- Sous condition de ressources: aide financière consistant à la prise en charge de 25 à 50% (en fonction du QF) du coût de la cotisation annuelle, plafonnée à 30€ et à une seule cotisation par jeune.

QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur à 312€	De 312 à 750€
% de prise en charge	50%	25%



## PRINCIPE

---

- Attestation de Quotient Familial
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de la licence / adhésion
- Etablir une ou deux remise maximum par an



# LES AUTRES DISPOSITIFS

DÉPARTEMENTAL / NATIONAL / FÉDÉRAL

---







**COUPON  
SPORT 35**  
Jusqu'à 40 €  
pour t'inscrire à un club de sport\*

## LE COUPON SPORT (DÉPARTEMENT)

- Reconduit en 2023/2024
- De 11 à 15 ans (2008 à 2012)
- Bénéficiaire de l'ARS (attestation adressé en août 2023 par la CAF)
- D'une valeur de 20 à 40€
- Association agréée par le ministère des sports
- Association affiliée à l'ANCV



## Qui peut en bénéficier ?

---

- Pour bénéficier des coupons sport, vous devez remplir les conditions suivantes : Vous devez être bénéficiaire de l'[allocation de rentrée scolaire](#) (ARS) 2023-2024 (attestation adressée par votre CAF au mois d'août 2023 pour l'année scolaire 2023-2024 ou par la MSA)
- Votre enfant doit être inscrit à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'[Agence nationale pour les chèques vacances](#) (renseignez-vous directement auprès de votre association sportive).
- Votre enfant doit être né entre 2008 et 2012



## Qui peut en bénéficier ?

---

- **Montant de l'aide**
- Pour un coût d'adhésion et de licence compris entre 45€ et 90 €, le jeune a droit à un coupon sport de 20 €.  
Si ce coût est supérieur à 91 €, deux coupons sport sont octroyés, soit 40 €.
- **Quelles pratiques sportives sont éligibles au Coupon sport ?**
- **Seules les disciplines sportives affiliées à une fédération sportive sont éligibles au Coupon sport.**  
Concernant la danse, seule l'activité dite de danse sportive dans un club affilié est éligible au Coupon sport.





## Comment faire la demande (famille)?

---

- Lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive, vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :
  - une pièce d'identité ou un livret de famille
  - l'attestation d'allocation de rentrée scolaire
- Vous bénéficierez de la réduction au moment du règlement de l'inscription auprès de l'association, ou après remboursement du club par l'ANCV.
- **Contact pour toutes informations pratiques :**  
Service jeunesse et sport : [jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr](mailto:jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr)



## DISPOSITIF NATIONAL

---

- Reconduit en 2023/2024
- Montant de 50€
- Jeunes de 6 à 18 ans, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH/AAH



## Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

---

- Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024.





## Qui est concerné ?

---

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans)
- Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.



## Comment cela fonctionne ?

---

- Le Pass'Sport est une réduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif.
- Ce coupon de réduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.



## Où l'utiliser ?

---

- **Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès de structures éligibles suivantes :**
- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ;
- Les associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État ;



## Comment bénéficier de ce Pass Sport (famille)?

---

- Aucune démarche n'est nécessaire pour en profiter. Courant août 2023, les foyers éligibles seront notifiés de cette aide par un courrier envoyé par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).
- Les parents devront, par la suite, présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant. Le club sélectionné déduira les 50 euros du prix initial de l'adhésion annuelle.





## LES FÉDÉRATIONS / CE / CNAS

- Se renseigner
- Aides



# FORUM DES ASSOCIATIONS

RENOUEZ AVEC L'ESSENTIEL !

## FORUM DES ASSOCIATIONS 2023

● ● ● ●

Le samedi 9 septembre 2023, au sein du centre culturel de  
l'Odysée

Coupon réponse avant le 03 juillet



## PARTENARIAT OCTOBRE ROSE

---

- Le week-end du samedi 30 septembre 2023
- Campagne de lutte contre le cancer du sein
- Proposez vos animations ou évènements associatifs en soutien avec cette action
- Proposition de bénévolat (Mme Grégoire)
- Dons reversés à la ligue contre le cancer (comité 35)



**IntraMuros**  
*L'essentiel est près de chez vous.*

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

 Play Store (Android)
  Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

 IntraMuros

*Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.*

*Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.*

Téléchargement gratuit





## COMMUNICATION « INTRA MUROS »

- Application
- Utilisation intercommunale
- Plus grande visibilité et mieux référencé
- Possibilité ultérieure d'alerte « événement » en fonction des paramétrages
- Transmission information à Mme De Beaucorps





**MERCI**

